

huile de palme

par Rudy Lumuru and Norman Jiwan

L'huile de palme est-elle une bénédiction ou une malédiction? Les gouvernements ont tendance à la considérer comme une bénédiction car l'exploitation de ce produit rapporte des devises qui, à leur tour permettent d'acheter des machines, de la technologie et d'autres biens de production et de soutenir le développement économique et social. Elle a de nombreuses utilisations pour une grande diversité de produits et elle est de plus en plus utilisée en tant que biocarburant dans le monde. Par contre, le développement des plantations de palmiers à huile a entraîné un phénomène de déforestation, la destruction des écosystèmes, une perte de biodiversité, des violations des droits fonciers, la corruption, la répression et la disparition des moyens de subsistance des communautés locales et des populations autochtones.

La culture du palmier à huile et l'industrie qui y est associée sont dorénavant au cœur de l'économie de l'Indonésie, pays de 222 millions d'habitants, dont 30 à 60 millions sont tributaires des forêts. Ce pays qui comprend cinq grandes îles et plus de 17 000 plus petites, abrite un dixième des forêts tropicales de la planète, ainsi qu'une vaste biodiversité, regroupant 10 % de toutes les espèces de plantes du monde, 12 % de ses mammifères, 16 % de ses reptiles et 17 % de ses espèces d'oiseaux.

Par contre, le palmier à huile (*Elais guineensis*) n'est pas une plante autochtone. Importé d'Afrique de l'Ouest par les autorités coloniales hollandaises en 1848, il a pour la première fois pris racine dans les jardins botaniques de Bogor, sous forme de quatre jeunes plants. La première plantation commerciale à grande échelle a été créée bien plus tard, en 1911, dans le Nord de Sumatra. Il existe maintenant un réseau énorme et complexe d'entreprises contrôlées par plus de 32 sociétés nationales et multinationales et groupements de plantations, possédant plus de 700 filières dans 23 provinces où l'huile de palme est en plein développement, faisant de l'Indonésie le premier producteur mondial.

Le palmier à huile est cultivé en monoculture, et il est souvent nécessaire de défricher entièrement les terres et de faire disparaître les écosystèmes, ce qui est



dévastateur pour l'environnement, irresponsable du point de vue social et n'est même pas profitable pour le commerce. Il est l'une des principales causes de déforestation en Indonésie, avec approximativement 600 000 à 1 million d'hectares plantés chaque année. Compte tenu de l'expansion rapide et considérable des plantations de palmiers à huile, il est difficile d'éviter des impacts notables sur les écosystèmes restants, y compris les habitats menacés d'espèces rares et en voie de disparition tels que l'orang-outan, le tigre de Sumatra et l'éléphant. Une telle déforestation augmente également les émissions de gaz à effet de serre dans le monde tout comme, selon de récents rapports polémiques, la conversion en plantations des terres et forêts à tourbières, ébranlant les affirmations soutenant que l'huile de palme est neutre du point de vue carbonique.

En juillet 2008, on recensait 514 conflits permanents connus suscités par des questions foncières et le ressentiment des communautés à l'égard du développement des plantations de palmiers à huile en Indonésie. Ces conflits non résolus s'aggraveront au fur et à mesure que les politiques dépouilleront un plus grand nombre de communautés locales et de populations autochtones de leurs terres et de leurs moyens de subsistance. On croit à tort que les plantations génèrent plus de possibilités d'emplois et un meilleur travail. En fait chaque 100 hectares de palmiers à huile n'emploie que 36 travailleurs par an. Le salaire minimum qui varie au niveau régional ne suffit pas à satisfaire les besoins de base, le travail des enfants est banalisé et les grèves de plus de trois jours se soldent par des licenciements. Les mesures d'hygiène et de sécurité sont inadaptées, la formation insuffisante, notamment dans le domaine de la manutention et de l'application de substances agrochimiques, où les droits en matière de procréation des travailleuses ne sont pas respectés car elles sont exposées à des niveaux dangereux du point de vue biologique.

Sawit Watch a effectué des recherches sur l'acquisition de terres destinées à des plantations de palmiers à huile dans trois provinces, en collaboration avec le Forest Peoples Programme au Royaume-Uni, HuMA (l'Association pour une



réforme juridique à base communautaire et écologique) et le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF)¹, et analysé de manière approfondie le cadre juridique indonésien et les politiques en matière d'acquisition des terres. Ces recherches ont mis en évidence l'existence de lois qui ne protègent pas les droits des populations autochtones alors qu'elles encouragent l'expropriation des terres pour des projets commerciaux dans « l'intérêt national »; une absence de réglementation, qui rend vagues les procédures de reconnaissance des droits fonciers collectifs détenus par les communautés; une faiblesse institutionnelle, tant au niveau des autorités nationales foncières que de la bureaucratie de district, qui rend également difficile la reconnaissance des droits coutumiers; ainsi que des politiques nationales et régionales et des processus de planification spatiale favorisant la conversion des forêts et des terres traditionnelles en plantations de palmiers à huile pour accroître les revenus au niveau national et des districts.

Si l'Indonésie continue de planter des palmiers à huile pour produire des biocarburants, les marchés doivent garantir que son développement futur s'accompagne de mesures soucieuses de l'environnement et respecte suffisamment les lois internationales qui ont été ratifiées, les droits coutumiers ainsi que le principe d'un consentement libre, préalable et en connaissance de cause. Elle doit s'efforcer de réduire au minimum la violence et de l'éviter dans les relations avec les communautés locales qui vivent autour des plantations. Elle doit mettre un terme à la conversion des forêts primaires et autres écosystèmes de grande valeur, contrôler efficacement la pratique du brûlis et imposer une politique d'élimination totale de celui-ci, évaluer et retirer les certificats pour l'huile de palme lorsque la terre est légitimement contestée par les communautés locales, élaborer des dispositions plus rigoureuses en faveur des droits des travailleurs et garantir le respect de l'égalité des sexes.

Le cadre fondamental de la production durable d'huile de palme et, notamment, les principes de la table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) intègrent

une gestion et des mesures juridiques économiquement viables, adaptées du point de vue de l'environnement et bénéfiques d'un point de vue social. Pour être durable, la production d'huile de palme doit éviter la conversion d'écosystèmes à grande valeur écologique, vierges et intacts, abritant une biodiversité précieuse, des espèces rares ou en voie de disparition, des paysages forestiers, une identité culturelle ainsi que des services de base fournis par la nature, tels que des moyens de subsistance et des plantes médicinales pour les populations locales. Les conflits portant sur les impacts actuels et les litiges fonciers non résolus peuvent être évités et ceux-ci doivent être résolus, si les communautés locales et les populations autochtones veulent développer la culture du palmier à huile sur leurs terres. Les entreprises devraient s'assurer que leurs moulins ainsi que toutes leurs plantations ont reçu l'autorisation et l'approbation des communautés locales et des populations autochtones, et que les accords conclus respectent le principe du consentement libre, préalable et en connaissance de cause. Elles doivent également commencer à identifier et à promouvoir des approches du développement de la culture du palmier à huile fondées sur les droits de l'homme. A cet effet, il est nécessaire de protéger et de renforcer les droits civiques, politiques, socio-économiques et culturels des populations qui sont les plus touchées.

Une production d'huile de palme responsable ne doit pas avoir recours au travail forcé, au travail des enfants, à des pratiques illégales et discriminatoires, et être soucieuse des questions concernant plus particulièrement les femmes telles que la violation de leurs droits, la discrimination et le harcèlement. Dans le cas contraire, les entreprises et les moulins doivent proposer des recours efficaces et positifs qui débouchent sur des solutions durables à tout problème concernant les pratiques juridiques, sociales et environnementales. Les normes de durabilité et les projets de certification devraient mobiliser les forces du marché en faveur des entreprises, de l'environnement et des pauvres. 